

**Granges.** En 1654, *Bovey, S.-F.*, opérateur „chirurgique“ (il posait des cautères).

**Yverdon.** La ville d'Yverdon donne en 1606 comme traitement à son médecin 1 muid de froment, 2 chars de bois, 3 setiers de vin, un jardin et 40 florins. Le Dr Duport est remplacé en 1609 par *Dominique de Borgneaux*, de Maestricht en Flandre. En 1610 lui succède *Guillaume Bulet*, docteur en médecine, de Bâle.

En 1618, *Laurent Demontins-Borboni*, bourgeois de Genève, est nommé médecin de la ville.

En 1621, c'est *Pierre Portefuix*, médecin et apothicaire, du Dauphiné, qui est chargé du service médical.

En 1625, le Dr *Perrusset* est remplacé par le Dr *Mestrezat*, d'Orbe.

En septembre 1628 les pestiférés sont soignés par le Dr *Schwab* et depuis octobre par *Perruchon, Isaac*, chirurgien, de Genève.

En 1635, le Dr *Bulet, Abraham*, de Chavornay, se fixe à Yverdon.

En 1636, *Daniel Testaz*, d'Yvonand, prend la succession de Perrusset, décédé.

En 1644, *Warnay*, chirurgien, de Genève, est reçu habitant; il meurt en 1693.

En 1648, *Jean-Dominique Chabrey*, premier médecin du comte de Montbéliard, est nommé médecin de la ville (mort en 1669). Chabrey a fait des additions à l'*Historia plantarum* de Jean Bauhin (Yverdon 1650) et publié un abrégé de ce grand ouvrage, sous le titre de „*Stirpium Icones et sciagraphia*“. Genève 1666.

En 1649, *Daniel Schaffer* s'établit comme chirurgien.

En 1669, *M. de Harsy*, médecin, reçoit 16 coupes de froment, 100 florins en argent, un char de vin, un char de bois et la jouissance d'un jardin. *Henri-Jacob Neubrand* est chirurgien.

En 1674, LL. EE. mettent en apprentissage de chirurgien, Bastian fils de feu *Louis Develey*. La ville concourt à cette œuvre pour cent florins.

En 1676, *Jean Blachière*, de Nismes, est chirurgien.

En 1678, *Etienne Planier*, de Vivarais est chirurgien.

En 1682, le Dr *Antoine Drelincourt* (fils du pasteur Drelincourt, neveu du médecin Drelincourt) vient d'Orbe à Yverdon tous les mercredis. Il reçoit 15 florins par voyage et 4 batz par visite. Drelincourt pratiquait à Orbe depuis le 5 juin 1678. Il mourut sans postérité (voir France protestante).

En 1682, le Dr *Emmanuel Vuarney* amodie, avec les apothicaires Pichard et Perrin, les bains d'Yverdon pour 30 ans.

En 1684, *Jean Augier* est chirurgien.

**Nyon.** En 1669, *Du Collet, Jean*, opérateur, de Montpellier.

En 1689, *Bayle, Louis*, chirurgien, réfugié de Vinay en Dauphiné.

En 1695, *Cley*, chirurgien, réfugié.

Le procès criminel de la dernière sorcière brûlée à Genève le 6 avril 1652 (publié par le Dr *Ladame*, Paris 1888, Bureaux du Progrès médical) nous a conservé les noms du médecin *Bernard* et du maître chirurgien *Jugaut*, de la ville de Nyon. Appelés comme experts ils n'hésitèrent point à considérer comme des marques diaboliques les points insensibles qu'ils constatèrent sur l'accusée et que les médecins genevois attribuaient à une maladie naturelle. Ils représentaient sans nul doute l'opinion des médecins de cette époque d'épidémie de sorcellerie, où la superstition et l'ignorance étaient générales.

La consultation demandée en 1651 à l'Université de Bâle par les bannerets du canton de Vaud, à l'occasion d'un procès en sorcellerie intenté à deux habitants de Lonay sur Morges, aurait dû modifier l'opinion des médecins et des juges. Nous empruntons ce document au „Cours de médecine légale“ de M. le professeur Larguier des Bancelles. (Leçon d'ouverture, Université de Lausanne, octobre 1890.) „Il s'agissait, en dehors des questions d'ordre purement juridique posées par l'autorité bernoise à la Chambre des bannerets, de savoir s'il était permis de se fonder avec assez de certitude sur la présence du stigmate corporel, pour appliquer à l'accusé la torture entière. La réponse de la faculté de médecine de Bâle a été conservée; elle est négative et empreinte d'une ironie sceptique qui trahit le sentiment que de pareils débats suggèrent à ses auteurs. „Les questions posées, remarque tout d'abord le rapport, n'appartiennent pas à proprement parler au domaine médical. Les médecins ont à s'occuper du traitement et de la guérison des malades et non point des sorciers et autres gens du même accabit. Cependant d'après les analogies et les principes médicaux nous ne pouvons considérer les relations de convulsions sataniques que comme de pures illusions des sens.“ Les experts démontrent ensuite que les stigmates proviennent la plupart du temps de causes naturelles et que leur origine ne doit pas être recherchée en dehors des phénomènes connus. „Et s'il en est dont le point de départ procède, en vertu de la permission divine, de forces surnaturelles, voire même diaboliques, ils ne sauraient pas davantage constituer des preuves de culpabilité.“

Les procès de maléfice devinrent très nombreux à la fin du XVI<sup>e</sup> et au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. On exécute jusqu'à 50 sorciers („vaudai“) par an. Sur 100 personnes se livrant à la sorcellerie, on compte

80 femmes (Prof. Favey : Confér. académ. 1891)<sup>1)</sup>. Dans les sorciers suppliciés ou brûlés du bailliage de Moudon le président Dumur signale 29 hommes et 32 femmes.

A cette époque, l'Église poursuivait aussi les *charmeurs* et les *vendeurs de remèdes diaboliques* qui opéraient parfois des cures merveilleuses. Le Synode de 1633 ne trouva pas de mesure efficace pour les combattre.

Les Actes de la classe de Lausanne en 1652 mentionnent „des démoniaques rière Blonay pour le soulagement desquels on va à remède chez Madame du Pré qui baille des poudres à prendre par les possédés, ou autres traits de superstitions damnables“. Cette devineresse, femme „mouvante“ dans le bailliage de Vevey, est encore poursuivie en 1658, et on demande en 1663 qu'elle soit „déchassée“.

Les *Loix consistoriales de 1746, V<sup>e</sup> partie, III*, punissent encore d'amende, de prison, de bannissement, quiconque usera de sortilèges, charmes, enchantements et autres secrets magiques et cérémonies superstitieuses employés pour la guérison des malades.

### Médecins du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La liste des médecins a été composée d'après :

1° Le Rolle des subjects de LL. EE. dès l'âge de 15 à 60 ans en 1706 (Archives cantonales).

2° Les Rôlles de M<sup>rs</sup> les médecins, chirurgiens, apoticaire et accoucheurs et de tous les empiriques, meiges et rabilleurs existans dans les villes, villages et hameaux du Pays de Vaud, adressés à l'illustre Chambre de Santé de Berne, en Février 1770, par le boursier Secretan (Manuscrit appartenant à M. le prof. Larguier des Bancels).

3° Le Registre de tous les médecins, chirurgiens, empiriques, meiges et sages-femmes du Pays de Vaud. Enquête de 1787 (Archives du Conseil de santé).

4° Les notes de M. A. Millioud, aide-archiviste cantonal, prises dans le Recueil manuscrit Piccard.

5° L'Annuaire officiel du canton de Vaud de 1812.<sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Voir : „Instructions du 3 décembre 1652 de l'Avoyer du Conseil de Berne au sujet de la recherche des marques de Satan“ : „Ceux qui seront commis pour visiter les inculpés de sorcellerie devront être experts et suffisamment instruits; les épreuves seront multipliées“. („Documents relatifs à l'Histoire du Pays de Vaud, de 1293 à 1750“, pages 434 et 435. Genève 1817.)

„Légendes des Alpes vaudoises“ par *Alfred Cérésolle* (Lausanne, Imer 1885).

„Les sorciers dans le pays de Vaud“, *B. Dumur*, recueil encore inédit.

„Procès de sorcellerie à Aigle“ (Dr Bezencenet).

„Procédures criminelles“ (Archives cantonales).

„Le canton de Vaud“ par *Juste Olivier* (p. 1018 à 1031).

*J. Cart* : „Revue historique vaudoise“ (février 1897). Histoire d'une sorcière ayant donné de la *jusquiamé*.

<sup>2)</sup> Les noms en lettres grasses sont ceux des médecins appartenant à des familles médicales.

## Médecins et chirurgiens.

### I. Bailliage d'Aigle.

#### Aigle.

##### Médecins

*Malanoz, J.-David*, originaire des Vallées vaudoises, 1760 (sans patente).

##### Chirurgiens

*Celan, Benoît*, de Bresse, mort en 1721.

*Aviolat, Isaac*, mort en 1727.

*Veillard, Jacques-Daniel* (acte de capacité du Conseil de santé, du 24 avril 1766, décédé en 1814).

*Bertholet, Pierre-Samuel* (patente de chirurgien de Bâle, 1745).

*Baunaz, Jean-Pierre-Josias* (sans patente).

#### Bex.

*Charlety*, 1761.

*Portaz, Christ.*, ou *Borten*, d'Interlaken, médecin ouvrier des salines de LL. EE. Était domicilié à Panex.

**Levade, Jac.**, fils de *Cyprien-Louis*, chirurgien, frère de *Jean-Antoine*, chirurgien à Vevey, et père de *Cyprien-Louis*, aussi chirurgien à Vevey, puis à Lausanne (mort en 1725).

*Chanzal, Pierre*, réfugié, pharmacien et chirurgien, mort en 1740.

*Scanavin, André*, 1765.

**Ricou, Bernard-Jean-François**, mort en 1798, à l'âge de 68 ans.

*Ricou, Antoine*, chirurgien, mort en 1778, à l'âge de 91 ans, 5 mois, 18 jours.

**Ricou**, fils de **Bernard** (sans patente, travaillant avec son père, 1788 à 1821).

#### Ollon.

*Pousaz, Bernard*, mort en 1750.

**Cossy, André-Gabriel**, chirurgien, reçu bourgeois d'Ollon en 1773, mort avant 1787.

*Downeyer, Georges*, 1785.